

CHS Central (suite).

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité central achèvera le 14 février sa séance commencée le 24 janvier (UCP Flash n° 389). Nous revenons cette semaine sur les points déjà traités.

Bilan canicule :

Le plan canicule de niveau 2 (mise en garde – actions) a été activé du 17 au 28 juillet 2006. Pendant cette période, les seuls incidents relevés ont été le manque de ventilateurs dans une crèche et quelques malaises sur le site Morland.

La vérification des équipements et des installations doit être effectuée avant la période estivale 2007. Par ailleurs, dans plusieurs directions, des études sont en cours pour la climatisation de pièces ou, lorsque cela n'est pas possible, pour la mise en place de moyens alternatifs. Enfin, le recensement des situations de travail pour lesquelles la chaleur est un facteur aggravant se poursuit.

Harcèlement et discriminations :

La Ville a mis en place depuis 2004 un « comité de prévention et d'action contre le harcèlement et les discriminations » (CPAHD) coprésidés par les adjoints au Maire chargés du personnel et de la médiation et par le Secrétaire Général, qui reçoit les plaintes, les étudie et statue.

De février 2004 à décembre 2006, ce comité a ouvert 261 dossiers et 195 agents ont été reçus par le secrétariat. 131 dossiers se sont éteints spontanément. 60 ont été examinés en commission, dont 52 n'ont pas révélé de faits de harcèlement ou de discrimination.

L'UCP déplore que, si la procédure prévoit l'audition du plaignant, elle ne prévoit pas celle de la personne mise en cause, qui n'est pas informée de cette action et est simplement défendue par sa hiérarchie, sans avoir la possibilité de répondre elle-même.

Nous reviendrons sur les autres points de l'ordre du jour après le 14 février.

Site Internet.

Le site Internet de l'Union des Cadres de Paris évolue. Une nouvelle présentation a été adoptée avec la volonté d'être moins austère, plus accueillante, sans pour cela sacrifier à la qualité du contenu.

Nous vous invitons à vous en rendre compte par vous même sur <http://cadresvp.free.fr>, et à nous faire part de vos observations.

Budget de l'AGOSPAP.

L'AGOSPAP a adopté son budget 2007 en Assemblée Générale le 12 janvier 2007, sur proposition du Conseil d'Administration qui l'avait lui-même adopté le 18 décembre 2006.

Ce budget traduit des orientations importantes et nouvelles pour améliorer les prestations en faveur de tous les personnels.

Il est le fruit d'une année de travail des administrateurs et de l'équipe de direction qui ont ainsi élaboré un budget équilibré de compromis où chaque représentant des personnels, dont les administrateurs de l'UCP, ont pu intégrer leurs priorités :

1) réduction progressive et continue des frais de gestion.

Les économies ainsi réalisées sont destinées aux ayants droits de l'AGOSPAP.

Les frais de gestion représentaient en 2005, 19,6 % du budget, en 2006, 15,6 % pour atteindre en 2007 14,4 %. Sans porter atteinte au fonctionnement normal de l'association, cette diminution des frais de gestion sera poursuivie.

Tout le monde a en mémoire la suppression de l'agence de voyages de l'AGOSPAP qui en avait le titre sans les capacités, ce qui en faisait un intermédiaire de plus, allongeant les délais d'attente et ne rendant pas le bon service aux bénéficiaires qui se plaignaient régulièrement. Les personnels et les moyens financiers ont ainsi été redéployés sur les autres activités de l'AGOSPAP.

Enfin, l'AGOSPAP a rendu à la Ville de Paris, qui en est propriétaire, 3 centres (Fareins, Nescus et Aydat) fermés pour raisons de sécurité ou d'insuffisante fréquentation. (suite page 2)

2) poursuite de la révision du quotient familial

Le conseil d'administration précédent avait instauré un quotient familial pour favoriser l'accès aux prestations de l'AGOSPAP des agents aux revenus les plus modestes.

Le résultat étant conforme aux objectifs fixés, le CA a souhaité poursuivre dans la même logique la révision du QF pour l'étendre aux séjours juniors et familles (passer de 6 tranches à 8).

Bien entendu les autres prestations ne sont pas concernées par le QF, soit du fait de leur prix réduit (billetterie de spectacles), soit parce qu'elles relèvent d'autres conditions, elles-mêmes liées à des difficultés financières (aides exceptionnelles par exemple) ou d'une autre éthique (égalité des enfants au regard de l'arbre de Noël).

L'UCP s'est opposée à la proposition consistant à faire payer par les salariés du QF 2, par l'intermédiaire d'une augmentation des tarifs de participation, la création des QF 7 et 8. L'UCP a rappelé que l'action sociale devait être financée par l'employeur, et non pas par les salariés, et que l'AGOSPAP n'avait pas à se substituer au Ministère des Finances, qui seul a vocation à faire de la redistribution.

Le QF 1 a été porté de + 13 000 € à + de 18 000 € (correspondant à un revenu de + de 2083 € nets par mois pour un célibataire ou 5200 € nets par mois pour un couple avec un enfant).

En définitive, seuls les ayants droit du nouveau QF 1 feront un effort de solidarité, au profit des baisses de tarifs pour les nouveaux QF 7 et 8 ; quant aux QF 2, 3, 4, 5 et 6, ils devraient connaître une stabilité des tarifs.

L'UCP a indiqué que l'effort de solidarité en faveur des bas salaires ou des familles à plusieurs enfants, ne devait exclure personne, y compris l'encadrement.

3) maintien des séjours linguistiques pour les juniors.

Cette activité rencontre un grand succès auprès des enfants et de leurs familles, d'autant que l'apprentissage d'une langue étrangère, voire de deux, devient un impératif dans le monde professionnel d'aujourd'hui.

L'UCP s'est donc opposée à sa suppression, cette activité devenant encore plus accessible aux revenus les plus modestes grâce à la réforme du QF.

4) augmentation du prix du jouet et du chèque cadeau offert aux enfants

5) application du code des marchés pour les séjours et les jouets, considérant que les recettes de l'AGOSPAP viennent de fonds publics dépassant 50 % de ses ressources (subventions de la Ville de Paris et de l'Assistance Publique de Paris).

6) abaissement de l'âge, dès 3 ans au lieu de 4, pour accéder au spectacle de fin d'année.

7) le succès de fréquentation et d'appréciation des deux spectacles, le cirque PINDER et le grand REX (Arthur et les Minimoyes ayant dépassé les 5 millions d'entrées en France), a conduit le CA à renouveler cette expérience. Sachant que Luc Besson ne livrera pas au public un Arthur N°2 avant 2008, qu'aucun spectacle adapté à la tranche d'âge des 10/12 ans n'est disponible aux dates habituelles, le spectacle de fin 2007 aura lieu au cirque PINDER pour tout le monde (le spectacle sera renouvelé à 60 %).

Que Luc Besson se dépêche donc pour nous enthousiasmer à nouveau dès 2008 !

Portes ouvertes à l'AGOSPAP le samedi 10 février de 10 à 18 heures.

Vous pourrez poser, lors de cette journée, toutes vos questions sur les différentes activités de l'association sur le stand AGOSPAP. De nombreux exposants de tous les domaines (tourisme, juniors, loisirs, arbre de Noël et toutes autres prestations) seront également présents lors de cette manifestation.

En outre, plusieurs animations sur scène viendront ponctuer la journée : spectacle de clowns, démonstration d'aérobic, de hip-hop et de vélos drôles, tirage de tombolas (séjours abonnements sportifs, sorties, places de cinéma...).

Vous pourrez même déguster des produits régionaux sur les stands.

Pour faciliter la visite des parents, un espace enfants (4-10 ans) encadré et animé sera mis à disposition, proposant différentes activités...

De nombreuses surprises vous attendent encore, venez nombreux !

La Palmeraie – Aquaboulevard, 20, rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, Métro Balard, sortie périphérique porte de Sèvres www.agospap.com Tél. : 0821 01 75 15

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45

